



SCHWEIZERISCHER BUNDESRAT
CONSEIL FÉDÉRAL SUISSE
CONSIGLIO FEDERALE SVIZZERO

Beschluss

Décision

1.9 SEP 1983

Decisione

1610

AU CONSEIL FÉDÉRAL

Aide financière de Fr. 30 millions à la République de l'Inde pour le financement d'un programme de crédit rural administré par la National Bank for Agriculture and Rural Development (NABARD)

Vu la proposition du DFAE du 29 août 1983, "Development (NABARD)".

Vu les résultats de la procédure de co-rapport,

il est

d é c i d é

d'accorder à la République de l'Inde une aide financière de Fr. 30 millions remboursable en roupies, montant représentant la participation de la Suisse au financement d'un projet de crédit rural en Inde. Il est proposé d'imputer ce montant au Crédit de programme de Fr. 1'650 millions pour la coopération technique et l'aide financière en faveur des pays en développement (AF du 8 décembre 1980). Les dépenses découlant de cet engagement seront imputées à la rubrique budgétaire 202.493.01.

Pour extrait conforme

Le Secrétaire :

Protokollauszug an:

ohne / mit Beilage

z. V.	z. K.	Dep.	Anz.	Akten
X		EDA	8	-
		EDI		
		EJPD		
		EMD		
	X	EFD	7	-
	X	EVD	7	-
		EVED		
		BK		
	X	EFK	2	-
	X	Fin. Del.	2	-





DÉPARTEMENT FÉDÉRAL DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

AU CONSEIL FEDERAL

Distribuée

Berne, le 29 août 1983

Fera l'objet d'un communiqué
de presse après la signature
de l'Accord.

Aide financière de Fr. 30 millions en faveur de la République de l'Inde pour le financement d'un programme de crédit rural administré par la "National Bank for Agriculture and Rural Development (NABARD)".

I

La présente proposition recommande l'octroi d'une aide financière de Fr. 30 millions à l'Inde à la charge du crédit de programme de Fr. 1'650 millions pour la coopération technique et l'aide financière en faveur des pays en développement (AF 8 décembre 1980). Ce montant de Fr. 30 millions sera reprêté par le Gouvernement de l'Inde à la National Bank for Agriculture and Rural Development (NABARD) pour le financement de la participation suisse à un programme de crédit rural en faveur des petits paysans et de l'artisanat rural. Cette action se place dans le cadre du crédit rural entrepris par le Gouvernement de l'Inde par l'intermédiaire de NABARD au financement duquel participent le Gouvernement de l'Inde (50 %), le Groupe de la Banque Mondiale et plusieurs sources de financement bilatérales (50 %).

Le projet proposé serait le troisième crédit de la Suisse accordé à NABARD par l'intermédiaire du Gouvernement de l'Inde, faisant suite à deux projets d'aide financière de Fr. 40 et 25 millions respectivement, signés les 20 décembre 1979 et 12 décembre 1982. Ces deux contributions ont permis d'accorder environ 30'000 prêts à des petits paysans (c.à.d. ceux dont le revenu familial est inférieur à l'équivalent de Fr. 850/an à prix de 1980/81) principalement pour le financement de la petite irrigation, améliorant ainsi le niveau de vie de plus de 150'000 personnes. Ces projets sont maintenant entièrement déboursés. Les objectifs qui avaient été fixés pour ces deux projets ont été largement atteints et la collaboration entre NABARD et la DDA a donné entière satisfaction. C'est pourquoi nous proposons de continuer cette forme de coopération entre le Gouvernement suisse et le Gouvernement indien.

II

Le Produit Intérieur Brut (PIB) de l'Inde a atteint l'équivalent de \$ 160 milliards en 1980/81, c.à.d. un niveau trois fois plus élevé, en termes réels, qu'en 1950/51, soit un taux de croissance réelle de 3.6 % / an. Au cours de la même période, la population de l'Inde a augmenté de 86 %, pour atteindre 673 millions d'habitants en 1980, soit un taux de croissance annuel de 2.1 %. Par conséquent, le standard de vie de la population indienne s'est amélioré au cours de cette période au taux de 1.5 % / an en moyenne.

Au cours de la période 1974/75 - 1981/82, le taux de croissance de l'économie indienne a atteint 4.6 % / an et a donc marqué une nette accélération par rapport à la moyenne des 30 dernières années, en dépit d'une grave sécheresse en 1978/79 et d'une situation économique internationale déprimée pendant toute la période. Ceci est largement le résultat d'une politique économique courageuse du Gouvernement indien dans les domaines de l'épargne, de l'investissement, de l'agriculture, de l'industrie et des infrastructures de base.

En dépit des progrès mentionnés ci-dessus réalisés au cours de ces dernières années, notamment dans le domaine de la production agricole, l'Inde reste, avec un revenu moyen par habitant de 240 dollars par an, l'un des pays où le sous-développement signifie vivre à la limite de la subsistance pour une majorité de ses habitants. Plus de 500 millions de ses 680 millions d'habitants vivent dans le secteur rural et tirent leur subsistance, directement ou indirectement, de l'agriculture.

Un des problèmes du monde rural qui a largement retenu l'attention du Gouvernement indien au cours de ces 20 dernières années a été l'insuffisance du crédit institutionnel à des conditions adéquates pour des projets de développement (représentant chacun un investissement équivalent à quelques milliers de francs). En effet, le crédit rural en Inde est caractérisé par l'importance du crédit non-institutionnel qui représentait en 1961-62 autant que 85 % de l'ensemble du crédit au monde rural. Les conditions de ce crédit sont généralement usuraires (le taux d'intérêt pouvant aller jusqu'à 50 % par an, et même plus). Ceci a conduit le Gouvernement à prendre des mesures pour renforcer et développer le secteur institutionnel. La création de ARDC (Agricultural Refinance and Development Corporation) en 1963, transformée en 1982 en National Bank for Agriculture and Rural Development (NABARD), a été l'un des éléments les plus importants de cette politique. NABARD est une institution de droit public, dont le capital a été souscrit à parts égales par le Gouvernement indien et la Banque centrale indienne (RBI).

NABARD a été placée au sommet d'une pyramide bancaire de plusieurs milliers de banques coopératives et commerciales qui manquaient pour la plupart des ressources financières, du personnel, et des connaissances techniques nécessaires pour assurer le développement du secteur rural. Les financements de NABARD ont augmenté à raison de 20 % par an (en termes réels) de 1971 à 1981 pour atteindre RS 6 milliards (Fr. 1400 millions) au cours de 1981/82. C'est largement grâce aux interventions

de NABARD que le crédit institutionnel en Inde atteint aujourd'hui le 40 % environ du crédit global au secteur rural.

Les principaux aspects de la politique de prêt de NABARD peuvent se résumer ainsi :

- NABARD finance des opérations de développement rural économiquement et financièrement rentables et techniquement saines;
- NABARD emprunte ses ressources financières à GOI 1/ et RBI 2/ à 6.5 % (9 ans) et 7 % (15 ans) et les re-prête aux banques participantes à 6.5 - 7.5 % selon la catégorie d'emprunteurs et le secteur;
- dans le secteur de la petite irrigation (66 % des prêts de NABARD), la durée des prêts est de 7 à 15 ans pour les petits paysans et de 7 à 9 ans pour les autres emprunteurs selon la capacité financière de l'emprunteur;
- la participation financière de l'emprunteur est de 5 à 10 % pour le petit paysan et de 10 à 15 % pour les autres paysans;
- la participation financière des banques intermédiaires est de 15 % en moyenne;
- NABARD a pour objectif de prêter au minimum 55 % de ses ressources aux petits paysans;
- NABARD a également pour objectif d'attribuer 50 % de ses ressources aux Etats moins développés de l'Inde.

NABARD prévoit une continuation de l'augmentation rapide du volume de ses opérations au cours de 1982/83 et 1983/84. Au cours de cette période, les déboursements de NABARD pourraient atteindre près de RS 16 milliards, contre RS 11 milliards au cours des 2 années précédentes, c'est-à-dire une augmentation de 20 % par an en termes courants (soit 12 % en termes réels). Les refinancements en faveur du secteur agricole représentent le 90 % du total environ, le reste étant destiné au secteur de la petite industrie rurale et du secteur tertiaire. A l'intérieur du secteur agricole, la petite irrigation continuera d'être le secteur prioritaire (60 % du total environ), suivi par la mécanisation agricole (15 %) et les silos/marchés (5 %). Cette distribution sectorielle est largement déterminée par l'évolution de la demande finale canalisée par l'appareil bancaire coopératif et commercial.

L'objectif de la nouvelle contribution de la Suisse est le même que celui des deux premières contributions, c.à.d. soutenir l'effort du Gouvernement indien pour le développement du crédit institutionnel aux petits paysans et à la mini-industrie villageoise. Nous pensons que cet appui est justifié pour les raisons suivantes :

- l'augmentation du crédit institutionnel dans le secteur rural a contribué de façon importante à l'autosuffisance de l'Inde dans le domaine alimentaire; c'est ainsi que les importations de céréales par l'Inde, qui se situaient à 6 millions de tonnes par année (en moyenne) entre 1960 et 1970, sont tombées à 3 millions de t/an entre 1971 et 1975 et ont été pratiquement éliminées au cours des 5 dernières années;

1/ GOI : Government of India
RBI : Reserve Bank of India

- le taux de rentabilité économique pour un certain nombre de projets représentatifs au financement desquels NABARD a participé se situe entre 30 et 50 % 1/;
- au cours de ces dernières années, NABARD a continué ses efforts d'augmentation du crédit aux petits paysans (qui reçoivent actuellement environ 55 % des crédits de NABARD) et aux régions les moins développées (environ 43 % du total actuellement);
- enfin, la contribution qualitative de NABARD est non moins importante dans le domaine de l'appui aux banques participantes (formation, contrôle des arriérés, évaluation des projets), et des améliorations techniques dans les domaines de l'utilisation de l'eau et de l'équipement d'irrigation.

Nous proposons que l'aide suisse soit remboursable en roupies et en un versement unique au terme d'une période de 15 ans et à un taux d'intérêt de 6.5 %/an, c.à.d. aux mêmes conditions que celles octroyées par le Gouvernement indien à NABARD. Les intérêts et le remboursement du principal versement s'opéreraient sur le Fonds Spécial créé lors de la première contribution suisse en faveur de NABARD. Ce Fonds est utilisé d'un commun accord entre les Gouvernements suisse et indien pour des opérations en faveur des populations les plus pauvres. Le taux d'emprunt des petits paysans auprès des banques commerciales et coopératives a été fixé pour l'ensemble de l'Inde à 10 %, laissant ainsi une marge de 3.5 % aux diverses banques participantes. Cette marge est raisonnable étant donné qu'elle doit être partagée entre deux ou trois institutions faisant partie de la pyramide de distribution du crédit.

La contribution suisse est accordée en francs suisses mais est remboursable en roupies, ce qui correspond à une aide à la balance des paiements. Cet aspect de notre aide est justifié pour les raisons suivantes :

- l'Inde fait un effort propre considérable pour son développement économique; c'est ainsi que le 90 % de son programme d'investissement est financé par l'épargne intérieure qui atteint le 22 % du Produit intérieur brut (PIB), niveau comparable à celui de bon nombre de pays industrialisés; les financements extérieurs (y compris l'aide extérieure) n'ont donc représenté que le 10 % environ du total des investissements;
- même si faible en termes relatifs, l'aide extérieure n'en a pas moins joué un rôle déterminant pour le maintien d'un taux de croissance économique un peu plus rapide que ce ne serait le cas autrement en Inde au cours de ces dernières années; cependant, en 1980/81 et 1981/82, l'Inde a dû considérablement réduire ses réserves en devises pour pouvoir maintenir son taux de croissance (qui se situe à 4.6 %/an entre 1975 et 1982); elle ne pourra continuer à réduire ses réserves au même rythme à l'avenir et sera donc amenée à réviser à la baisse son objectif de croissance; une croissance "un peu moins rapide" en Inde fait une grande différence pour des millions de personnes, d'où l'importance de l'aide extérieure;

1/ A titre de comparaison, un taux de 15 % est considéré comme étant satisfaisant. Voir encore Annexe 3, page 8 à ce sujet.

- la politique économique générale de l'Inde a reçu de "bonnes notes" du Fonds monétaire international et de la Banque mondiale; dans le domaine de l'allocation des devises notamment, l'Inde poursuit une politique prudente basée sur l'utilisation maximum des ressources locales et l'interdiction à l'importation de biens de luxe.

III

L'Office fédéral des Affaires économiques extérieures (OFAEE) et l'Administration fédérale des Finances ont été consultés à titre préalable et ont donné leur accord à cette proposition de crédit.

IV

Sur la Base des considérations ci-dessus, le Département fédéral des Affaires étrangères

propose

d'accorder à la République de l'Inde une aide financière de Fr. 30 millions remboursable en roupies, montant représentant la participation de la Suisse au financement d'un projet de crédit rural en Inde. Il est proposé d'imputer ce montant au Crédit de programme de Fr. 1'650 millions pour la coopération technique et l'aide financière en faveur des pays en développement (AF du 8 décembre 1980). Les dépenses découlant de cet engagement seront imputées à la rubrique budgétaire 202.493.01.

DEPARTEMENT FEDERAL
DES
AFFAIRES ETRANGERES

RAPPORT FINAL DE PREPARATION DU PROJET

Pierre Aubert

Extrait du Procès-verbal :

- EDA 6 pour exécution
- EFD 7 pour connaissance
- EVD 7 (GS 5, BAWI 2) pour connaissance
- EFK 2 pour connaissance
- Fin Del 2 pour connaissance

JUIN 1983

I N D EPROJET DE CREDIT RURAL (NABARD III)
RAPPORT FINAL DE PREPARATION DU PROJET1. INTRODUCTION

La présente proposition recommande l'octroi d'une aide financière de Fr. 10 millions à l'Inde à la charge du crédit de programme de Fr. 1'450 millions pour la coopération technique et l'aide financière en faveur des pays en développement (AF du 3 décembre 1980). Ce montant sera réprêté par le Gouvernement de l'Inde à la National Bank for Agriculture and Rural Development (NABARD) pour le financement de la participation suisse à un programme de crédit rural en faveur des petits paysans et la mini-industrie rurale. Cette action se place dans le cadre du crédit rural entreprise par le Gouvernement de l'Inde par l'intermédiaire de NABARD au financement duquel participent le Gouvernement, le Gouvernement de la Banque Mondiale et plusieurs sources de financement bilatérales.

I N D E2. APERÇU DU PROJET DE CREDIT RURAL (NABARD III)

L'agriculture est le plus grand pourvoyeur de main-d'œuvre et le plus important contributeur au produit national brut. Elle contribue à plus de 35 % du chiffre total des exportations. Plus de 500 des 650 millions d'habitants que compte le pays vivent à la campagne, 80 % travaillant dans l'agriculture (30 % comme travailleurs agricoles, 50 % comme paysans). L'évolution du pays est en grande partie déterminée par la performance de l'agriculture. La mousson catastrophique de 1979/80 a eu de profonds effets sur l'ensemble de l'économie indienne.

Les conditions climatiques au cours des deux années suivantes peuvent être considérées comme normales. La production de céréales en 1981/82 est estimée à 112-114 millions de tonnes, ce qui correspond à la production record de l'année 1978/79.

RAPPORT FINAL DE PREPARATION DU PROJET

L'Inde dispose aujourd'hui, parallèlement à une sous-alimentation répandue, d'importantes réserves de grains alors que durant trois décennies elle devait chaque année importer des quantités plus ou moins grandes de céréales. Les importations qui sont encore effectuées le sont maintenant dans un but de reconstitution des stocks uniquement.

Ceci souligne l'évolution importante de l'agriculture en Inde qui permet d'atteindre des niveaux de production se rapprochant du record même en période de pluviométrie moyenne. Ce phénomène est largement le résultat du développement de l'irrigation, de nouvelles variétés de plantes, de l'encadrement, etc.

JUIN 1983

1/ Quelques remarques concernant la situation économique de l'Inde sont présentées en Annexe 1.

I N D E

PROJET DE CREDIT RURAL (NABARD III)
 RAPPORT FINAL DE PREPARATION DU PROJET

1. INTRODUCTION

La présente proposition recommande l'octroi d'une aide financière de Fr. 30 millions à l'Inde à la charge du crédit de programme de Fr. 1'650 millions pour la coopération technique et l'aide financière en faveur des pays en développement (AF du 8 décembre 1980). Ce montant sera reprêté par le Gouvernement de l'Inde à la National Bank for Agriculture and Rural Development (NABARD) pour le financement de la participation suisse à un programme de crédit rural en faveur des petits paysans et la mini-industrie rurale. Cette action se place dans le cadre du crédit rural entrepris par le Gouvernement de l'Inde par l'intermédiaire de NABARD au financement duquel participent le Gouvernement, le Groupe de la Banque Mondiale et plusieurs sources de financement bilatérales.

2. APERCU DU SECTEUR AGRICOLE 1/

L'agriculture est le plus grand pourvoyeur de main-d'oeuvre et le plus important contributeur au produit national brut. Elle contribue à plus de 35 % du chiffre total des exportations. Plus de 500 des 680 millions d'habitants que compte le pays vivent à la campagne, 80 % travaillant dans l'agriculture (30 % comme travailleurs agricoles, 50 % comme paysans). L'évolution du pays est en grande partie déterminée par la performance de l'agriculture. La mousson catastrophique de 1979/80 a eu de profonds effets sur l'ensemble de l'économie indienne.

Les conditions climatiques au cours des deux années suivantes peuvent être considérées comme normales. La production de céréales en 1981/82 est estimée à 132-134 millions de tonnes, ce qui correspond à la production record de l'année 1978/79.

L'Inde dispose aujourd'hui, parallèlement à une sous-alimentation répandue, d'importantes réserves de grains alors que durant trois décennies elle devait chaque année importer des quantités plus ou moins grandes de céréales. Les importations qui sont encore effectuées le sont maintenant dans un but de reconstitution des stocks uniquement.

Ceci souligne l'évolution importante de l'agriculture en Inde qui permet d'atteindre des niveaux de production se rapprochant du record même en période de pluviométrie moyenne. Ce phénomène est largement le résultat du développement de l'irrigation, de nouvelles variétés de plantes, de l'encadrement, etc.

1/ Quelques remarques concernant la situation économique de l'Inde sont présentées en Annexe 1.

3. LE CREDIT RURAL EN INDE ET LE ROLE DE NABARD

3.1 Le crédit rural en Inde

Le crédit rural en Inde est caractérisé par l'importance du secteur non-institutionnel, qui représentait en 1961-62 autant que 85 % de l'ensemble du crédit au monde rural. Le crédit non-institutionnel est mal connu, mais il est généralement admis que les conditions de ce crédit sont très dures. Les taux d'intérêt se situent aux alentours de 50 % (et dépassent parfois le 100 %), alors que les périodes de remboursement sont très courtes et ne tiennent souvent pas compte de la durée de maturité de l'investissement. Il faut souligner en plus que la plupart des prêts dans le secteur non-institutionnel sont des prêts à la consommation. Ce système conduit à un surendettement des paysans qui se reporte parfois sur la génération suivante et peut même résulter en un quasi-servage. Ceci a conduit le Gouvernement de l'Inde à prendre des mesures pour renforcer et développer le secteur institutionnel. Une de ces mesures a été la création de l'Agricultural Refinance and Development Corporation en 1963, transformée en NABARD en 1982. Les principales caractéristiques de ces institutions sont décrites sous chiffre 3.2 à 3.5 ci-dessous.

Le crédit institutionnel au secteur rural s'est développé rapidement depuis le début des années 60 pour atteindre à l'heure actuelle le 35 % environ du crédit global au secteur rural (contre 15 % en 1961-62). Depuis 1974, le crédit institutionnel au monde rural a augmenté à raison de 20 % par an (en termes réels) en moyenne. Le Sixième Plan quinquennal (1981-1985) prévoit que ce rythme d'augmentation continuera au cours des années à venir. Il faut également souligner que la quasi-totalité de l'Inde est maintenant couverte par des institutions de crédit. Une récente étude entreprise par NABARD a démontré que seuls 100 blocks 1/ (situés presque uniquement dans la Région du Nord-Est) sur un total de 5'000 n'ont pas accès au crédit institutionnel.

Les principales institutions de crédit au secteur rural sont les suivantes :

- (a) Banques coopératives pour le financement à moyen et long terme. Il existe 19 State Land Development Banks (SLDB) couvrant 19 Etats et disposant d'un réseau de 1'000 succursales propres et de 890 banques locales affiliées appelées Primary Land Development Banks (PLDB). Ces banques accordent des crédits de 3 à 15 ans; leurs activités se limitent au secteur agricole.

1/ Subdivision administrative.

- (b) Banques coopératives pour le financement à court terme. Ce système est composé de 26 State Cooperative Banks (SCB), qui financent 344 District Central Cooperative Banks (DCCB), lesquelles à leur tour accordent des prêts à 94'000 Primary Agricultural Credit Societies (PACS); ces banques sont spécialisées dans le crédit à court et moyen terme (jusqu'à 5 ans); elles fournissent un certain nombre de services à leurs membres, y compris mobilisation de l'épargne, fourniture d'intrants agricoles, commercialisation des produits agricoles, etc.
- (c) Banques commerciales. Ce n'est que récemment que les banques commerciales se sont lancées dans les opérations de crédit rural mais leur progression dans ce secteur a été très rapide. Elles disposent à l'heure actuelle d'un réseau de 25'000 succursales rurales et semi-urbaines (contre 5000 en 1969) réparties sur l'ensemble du territoire indien. La plus importante est la State Bank of India (SBI), institution de droit public contrôlant, par l'intermédiaire des banques affiliées, quelque 7'000 agences, et représentant le 50 % des prêts agricoles accordés par les banques commerciales.
- (d) Regional Rural Banks (RRB). 73 de ces banques ont été créées depuis 1975 (disposant d'un réseau de 2'700 agences) sous l'impulsion de GOI et avec la participation du Gouvernement de l'Etat concerné et d'une banque commerciale. Elles ont été établies dans le but d'accorder des prêts aux populations pauvres, n'ayant pas accès aux banques coopératives ou commerciales. Elles ne représentent encore qu'un très faible pourcentage du crédit agricole institutionnel (1 %) mais leur rôle grandit rapidement.
- (e) Farmers Service Societies (FSS) et les Village Adoption Schemes (appui financier et technique d'une banque commerciale à une PACS). Elles jouent un rôle encore très limité.

3.2 Rôle de NABARD

(a) NABARD - Origine

En 1979, le Gouvernement indien et la Reserve Bank of India (RBI) ont créé un Comité chargé d'étudier le fonctionnement du crédit institutionnel au monde rural et de faire des recommandations sur les améliorations possibles. Le rapport de

ce Comité, publié en mai 1981, recommanda la création de NABARD, institution publique chargée de regrouper les opérations de ARDC 4/ (moyen et long terme) et celles de RBI 2/ (court terme) dans le secteur du crédit rural. C'est ainsi que NABARD fut créé le 12 juillet 1982. NABARD reprend donc toutes les activités de ARDC 5/ et a la charge d'un certain nombre d'autres activités qui doivent lui permettre de mieux répondre aux besoins du secteur rural que ne pouvait le faire ARDC. Ces nouvelles activités et les principales différences entre ARDC et NABARD sont les suivantes :

- NABARD refinancera également les opérations de crédit au secteur rural secondaire et tertiaire. Selon les Statuts de NABARD, le secteur secondaire inclue les "artisans ruraux, les PME, 3/ les industries du secteur décentralisé, et la petite industrie villageoise".
- A la différence de ARDC, NABARD refinancera également le crédit à court terme, ceci pour assurer que les fonds à court terme existent en quantité suffisante sur le marché et pour éviter que les emprunteurs doivent s'adresser à deux institutions différentes pour le crédit à court terme, d'une part, et le crédit à moyen et long terme, d'autre part.
- Alors que ARDC limitait ses activités au refinancement uniquement, NABARD peut accorder des prêts directs sans passer par un intermédiaire financier lorsque cela se justifie, c'est-à-dire lorsque, dans une région, il existe un manque d'institutions financières capables de soutenir le développement rural. Ceci concerne les régions très reculées de l'Inde où l'appareil de financement est très léger, voire inexistant; NABARD estime que ces opérations de prêts directs ne dépasseront pas le 1 % de ses engagements annuels. Bien que limitées en volume, ces opérations peuvent jouer un rôle important pour l'économie de ces régions.
- Les actionnaires de NABARD sont GOI 1/ (50 %) et RBI (50 %), alors que les banques coopératives et les banques commerciales participaient au capital de ARDC. GOI a jugé que l'institution responsable de l'ensemble du crédit rural devait rester à 100 % entre les mains du secteur public.
- NABARD a créé deux Fonds spéciaux qui doivent servir au financement d'opérations de consolidation de dettes lorsque celles-ci deviennent nécessaires à la suite d'une

1/ GOI : Government of India.

2/ RBI : Reserve Bank of India (Banque centrale).

3/ PME : Petites et moyennes entreprises

4/ ARDC : Agricultural Refinance and Development
Coopération créée par Acte du Parlement indien le 1er juillet 1963.

5/ Refinancement du crédit à moyen et long terme au secteur agricole.

catastrophe affectant une région. Il s'agit (a) du National Rural Credit (long term operations) Fund pour les consolidations des prêts à terme et (b) du National Rural Credit (stabilization) Fund pour les consolidations des prêts à court terme, que ce soit des prêts accordés au secteur agricole, à la petite industrie rurale ou au secteur des services dans le monde rural. Ces 2 Fonds sont alimentés par des subventions de GOI ou de RBI et par le transfert d'une partie des bénéficiaires de NABARD.

(b) Objectifs de NABARD

Les objectifs généraux de NABARD sont les mêmes que ceux de ARDC, c.à.d. :

- accroître de façon importante les ressources mise à la disposition du système bancaire indien dans le secteur du crédit rural à moyen et long terme (aspect quantitatif);
- réorienter et améliorer la politique dans ce secteur (plan qualitatif).

En effet, tant sur le plan quantitatif que qualitatif, le système bancaire indien était largement insuffisant. La création de ARDC en 1962 a été l'un des éléments les plus importants de la politique du Gouvernement visant à réduire l'emprise du crédit non-institutionnel sur le secteur rural. ARDC a été placée au sommet de la pyramide bancaire de plusieurs milliers de banques coopératives et commerciales décrite ci-dessus, qui manquaient pour la plupart des ressources financières, du personnel et des connaissances techniques nécessaires pour assurer le développement de ce secteur.

(c) NABARD - Opérations passées

Le total des déboursements de ARDC/NABARD a passé de Rs 300 millions en 1971 à Rs 6 milliards en AF 1982 1/. Les principaux secteurs d'intervention de NABARD au cours de la période 1971-81 ont été la petite irrigation (qui a absorbé le 63 % des déboursements de NABARD), la mécanisation agricole (16 %) et les silos/marchés (6 %). Les 15 % restant ont été attribués aux secteurs suivants : aménagement des terres, horticulture, volailles et moutons, développement laitier et pêche maritime et fluviale.

On estime que NABARD représentait en 1982 le 40 % du crédit institutionnel à long et moyen terme au secteur rural. Les institutions financières bénéficiant principalement des prêts de ARDC sont :

- les coopératives bancaires, et
- les banques commerciales.

1/ AF 1982 signifie Année fiscale 1982 commençant le 1er juillet 1981 et se terminant le 30 juin 1982.

Alors que les premières obtenaient encore le 90 % des ressources de NABARD en 1974, cette proportion n'était plus que de 40 % en 1980, alors que la part des banques commerciales passait de 5 à 58 % au cours de la même période. Ce rapide développement du rôle des banques commerciales dans le secteur rural est dû, d'une part, à l'obligation qui leur a été faite par le Gouvernement indien au cours de ces dernières années d'accorder au moins 16 % de leurs prêts au secteur agricole, et, d'autre part, au fait que les arriérés de 6 des grandes SLDB ont atteint un niveau tel que NABARD a dû limiter les refinancements en faveur de ces banques.

(d) NABARD - Politique de prêts

Dans le secteur agricole, NABARD poursuivra la politique de prêts mise en place par ARDC, dont les principales caractéristiques peuvent se résumer comme suit :

- NABARD finance des opérations de développement rural économiquement et financièrement rentables et techniquement saines;
- NABARD emprunte ses ressources financières à GOI et RBI à 6.5 % (9 ans) et 7 % (15 ans) et les reprête aux banques participantes à 6.5 - 7.5 % selon la catégorie d'emprunteurs et le secteur; c'est ainsi que les refinancements en faveur des petits paysans ou de la petite irrigation sont accordés aux banques participantes à 6.5 %; les autres refinancements sont à 7.5 %;
- dans le secteur de la petite irrigation (66 % des prêts de NABARD), la durée des prêts est de 7 à 15 ans pour les petits paysans et de 7 à 9 ans pour les autres emprunteurs selon la capacité financière de l'emprunteur; le petit paysan est défini comme étant celui dont le revenu familial annuel ne dépasse pas RS 2'000 (à prix de 1972); ceci représente RS 3'800 par an à prix de 1980/81, soit Fr. 150 par an par habitant de la famille; 1/
- la participation financière de l'emprunteur est de 5 à 10% pour le petit paysan et de 10 à 15 % pour les autres paysans;
- la participation financière des banques intermédiaires est de 15 % en moyenne;
- NABARD a pour objectif de prêter au minimum 55 % de ses ressources aux petits paysans;
- NABARD a également pour objectif d'attribuer 50 % de ses ressources aux Etats moins développés de l'Inde (Assam, Bihar, Orissa, West Bengal, Jamu, Kashmir, Himachal Pradesh, Modhya Pradesh, Uttar Pradesh, Rajasthan, et quelques petits Etats et territoires du Nord-Est).

1/ A raison de Fr. 1 = RS 4.3 et en faisant l'hypothèse qu'une famille compte 6 membres en moyenne.

Les principes de la politique de prêt de NABARD dans les secteurs secondaire et tertiaire seront les mêmes que ceux appliqués dans le secteur agricole. Les détails de leur application sont cependant encore à l'étude. Un document à ce sujet sera soumis au Conseil d'administration avant fin 1983. Nous serons informés et nous recevrons copie dès qu'il aura été approuvé par le Conseil.

(e) NABARD - Perspectives d'avenir : opérations et financement 2/

NABARD prévoit une continuation de l'augmentation rapide du volume de ses opérations au cours de AF 1983 et 1984. Au cours de cette période, les déboursements de NABARD pourraient atteindre près de RS 16 milliards, contre RS 11 milliards au cours de la période AF 1981-1982, c'est-à-dire une augmentation de 20 % par an en termes courants (soit 12 % en termes réels). Les refinancements en faveur du secteur agricole représentent le 90 % du total environ, le reste étant destiné au secteur de la petite industrie rurale et du secteur tertiaire. A l'intérieur du secteur agricole, la petite irrigation continuera d'être le secteur prioritaire (63 % du total environ), suivi par la mécanisation agricole (15 %) et les silos / marchés (5 %). Cette distribution sectorielle est largement déterminée par l'évolution de la demande finale canalisée par l'appareil bancaire coopératif et commercial.

Le financement global des opérations auxquelles participe NABARD se présente comme suit :

	AF 1983	En millions de Rs 1/		%
		AF 1984	Total AF 1983-84	
			Rs	
A. <u>Opérations agricoles</u>	6400	7800	14200	100 %
Financement :				
- GOI / RBI	3200	3900	7100	50
- IDA / IBRD	1080	1320	2400	17
- Contributions bilatérales	320	400	720	5
- Banques participantes	1160	1400	2560	18
- Emprunteurs	640	780	1420	10
B. <u>Opérations industrie rurale et secteur tertiaire</u>	650	900	1550	100 %
Financement :				
- GOI / RBI	390	540	930	60
- Contributions bilatérales	65	90	155	10
- Banques participantes	130	180	310	20
- Emprunteurs	65	90	155	10
Total	7050	8700	15750	
	====	====	=====	

1/ Ces chiffres ont été calculés sur la base (a) des informations fournies par NABARD, (b) du programme de NABARD et (c) des accords de financement passés avec les sources de financement extérieures.

2/ Voir en annexe 3 une série de tableaux concernant les activités de ARDC/NABARD.

La participation très importante de GOI/RBI au financement de NABARD témoigne de la priorité accordée par le Gouvernement au développement du secteur rural.

(f) ARDC/NABARD - Evolution du personnel

L'évolution du personnel de ARDC/NABARD au cours de la période 1979-83 se présente comme suit :

	Personnel			
	ARDC		NABARD	
	31/3/79	30/6/82	12/7/82	30/6/83 (prévisions)
-Managing Director	1	1	1	1
-Deputy MD	-	1	1	1
-General Managers	2	3	7	7
-Senior Directors	4	7	30	40
-Directors	39	68	110	124
-Deputy Directors	102	178	295	373
-Senior Analysts	234	407	681	850
-Junior Analysts	<u>210</u>	<u>367</u>	<u>621</u>	<u>831</u>
	592	1032	1746	2227
-Supporting staff	<u>656</u>	<u>1118</u>	<u>1890</u>	<u>2410</u>
Total	1248	2150	3636	4637
	====	====	====	====
Bureaux régionaux	14	16	16	16
Autres régions (suboffices)	-	3	3	10

L'augmentation du personnel à mi-1982 résulte de la transformation de ARDC en NABARD. L'augmentation prévue du personnel entre mi-82 et mi-83 tient compte de l'augmentation du volume et des champs d'activités traités par NABARD.

Plus de 50 % de l'augmentation du personnel de NABARD aura lieu dans les offices régionaux et sous-régionaux.

(g) Situation financière et résultat

Au niveau de NABARD :

La situation financière de NABARD est saine étant donné la garantie donnée par les Etats aux banques coopératives.

La marge brute de NABARD est faible (une des plus faibles parmi les banques de développement agricole des pays en développement, contribuant en cela à réduire le coût des ressources financières à la disposition du secteur rural) mais suffisante pour assurer la couverture de ses frais généraux, la rémunération normale de son capital, et l'autofinancement nécessaire à son équilibre financier.

Au niveau des banques participantes.

La situation est plus inquiétante au niveau des banques participantes, particulièrement en ce qui concerne les banques coopératives dans les prêts à moyen et long terme, c.à.d. les State Land Development Banks (SLDB). La situation de six d'entre elles (couvrant les Etats de Bihar, Gujarat, Karnataka, Madhya Pradesh, Maharashtra et Tamil Nadu) peut être qualifiée de précaire, étant donné que les arriérés ^{1/}atteignaient en 1981 entre 45 et 80 % des montants dus en principal et intérêts. La situation financière de ces six Banques s'est détériorée graduellement au cours des sept dernières années. Les améliorations que l'on peut identifier périodiquement sont principalement dues à des mesures soit de consolidation de dettes, soit de blocages au moins partiel des refinancements par NABARD.

Pour l'ensemble des SLDB, la situation des arriérés est passée de 34 % du total des montants dus en 1975 à plus de 50 % en 1981. Les arriérés sont principalement liés à des facteurs politiques d'une part (promesse de remise de dettes par certains candidats, interdiction de poursuites dans un Etat, remises effectives de dettes dans deux Etats), et aux conditions climatiques d'autre part (en particulier sécheresse de 1979).

Des mesures importantes ont été prises par le Gouvernement central en 1980/81 pour corriger cette situation :

- limitation de l'éligibilité des banques participantes au refinancement par NABARD lorsque les arriérés non liés à des facteurs climatiques dépassent certaines limites;
- organisation de campagnes dans divers Etats attirant l'attention des emprunteurs sur les conséquences très négatives d'un niveau d'arriérés élevé, etc.

A la suite de ces actions, une certaine amélioration a été enregistrée dans plusieurs Etats en 1981 et 1982. Il n'est pas encore possible de déterminer cependant si ces améliorations sont permanentes ou non.

^{1/} Montant en principal et intérêts échus et non payés en proportion du total dû.

4. UTILISATION DES PREMIERE ET DEUXIEME LIGNES DE CREDIT SUISSE A NABARD

Première aide financière - Fr. 40 millions (1979)

A la fin de 1979, le gouvernement suisse a accordé une première aide financière de Fr. 40 millions à la République de l'Inde pour le financement d'opération de développement rural de ARDC/NABARD. De ces 40 millions reprêtés par le Gouvernement indien à ARDC/NABARD, Fr. 37 millions devaient l'être pour le refinancement de prêts bancaires (petite irrigation principalement) en faveur des petits paysans, Fr. 2 millions pour l'exécution d'études devant permettre d'améliorer la qualité des projets entrepris et Fr. 1 million pour l'achat d'équipement. La participation du Gouvernement indien au projet, par le canal de ARDC/NABARD, était de Fr. 40 millions également. Ce projet conjoint a permis d'accorder près de 20'000 prêts à des petits paysans, contribuant ainsi à améliorer directement le niveau de vie de plus de 100'000 personnes en zones rurales.

Au cours de 1981, une évaluation du projet a été entreprise par la DDA en collaboration avec NABARD et un Institut indien reconnu en la matière. Cette évaluation comprenait une étude pratique détaillée dans le district d'Ahmednagar et a débouché sur des recommandations pratiques contenues dans un résumé de 30 pages. Ce "policy paper" propose, de manière documentée, une série de modifications dans la politique et la mise en oeuvre du crédit rural en Inde, entre autres dans les domaines suivants : préparation des prêts, obstacles administratifs, inadéquation des prêts aux conditions du petit paysan, système de surveillance et de contrôle, encouragement aux banques de s'établir en zones sèches, politique visant à minimiser les risques encourus par les petits paysans, financement d'actions complémentaires, mauvaise utilisation des prêts, services d'appui, politique de remboursement.

Ces recommandation ont été discutées en détail avec les cadres de différentes banques actives dans le crédit rural en Inde et avec des paysans dans le cadre de deux séminaires organisés par NABARD (novembre 1982 et mai 1983).

Deuxième aide financière - Fr. 25 millions (1982)

Un deuxième accord d'aide financière de Fr. 25 millions a été signé le 11 décembre 1982. Son objectif était le même que celui du premier projet d'aide financière. La contribution suisse a permis d'accorder environ 10'000 prêts à des petits paysans et à des mini-entreprises rurales, améliorant ainsi le niveau de vie de quelques 50'000 personnes. Pour sa part, le Gouvernement indien a financé le 50 % du coût total du programme, comme ce fut le cas lors du premier projet.

Ces deux premiers projets ont maintenant été entièrement déboursés et les objectifs qui avaient été fixés ont été largement atteints. La collaboration entre la DDA, le gouvernement indien et NABARD a donné entière satisfaction. C'est pourquoi nous proposons de continuer cette forme de coopération entre le Gouvernement suisse et le Gouvernement indien.

5. LE PROJET PROPOSE

5.1 Composantes

L'objectif du projet proposé est de mettre à disposition de NABARD un montant de Fr. 30 millions aux conditions fixées ci-dessous, pour lui permettre de financer des opérations de développement dans le secteur rural en faveur des petits paysans et de la petite industrie et de l'artisanat.

La ligne de crédit suisse à NABARD serait réservée au financement des opérations de NABARD en faveur des petits paysans (c.à.d. ceux dont le revenu familial est inférieur à Rs 3800/an à prix 1980/81) et de la mini-industrie villageoise et de l'artisanat. La mini-industrie villageoise et l'artisanat sont définis comme étant des unités de production dont la valeur des immobilisations ne dépassent pas Rs 200'000 1/.

5.2 Plan de financement global du projet

Ce plan de financement global se présente comme suit :

	<u>En millions de Frs.</u>	<u>%</u>
GOI / NABARD	30.0	40
Suisse	30.0	40
Banques participantes	7.5	10
Emprunteur final	7.5	10
	<u>75.0</u>	<u>100 %</u>

1/ Equivalent à Fr. 46'000. Appartiennent à la petite industrie : les unités de production dont la valeur des immobilisations ne dépassent pas Fr. 460'000.

5.3 Conditions de l'aide financière suisse

- au Gouvernement de l'Inde (GOI) :

Nous proposons que l'aide financière suisse pour cette composante soit remboursable en roupies au terme d'une période de 15 ans. GOI versera, en monnaie locale, et dans un Fonds spécial géré d'un commun accord par GOI et le gouvernement suisse, un intérêt de 6,5 % par an (calculé sur l'encours de la contribution suisse) et le remboursement de la contribution financière suisse. Le Fonds spécial sera affecté au financement des opérations de GOI en faveur des plus pauvres.

- de GOI à NABARD :

Les conditions de prêt de GOI à NABARD sont standardisées et ne dépendent pas des conditions de l'aide financière à GOI. Les emprunts de NABARD auprès de GOI pour le financement de ses opérations de développement rural en faveur des petits paysans et de la mini-industrie rurale sont au taux de 6,5 % (net) et pour une période de 7 à 15 ans selon le secteur d'utilisation.

- de NABARD aux banques participantes :

Les banques participantes empruntent auprès de NABARD pour le financement de leurs opérations en faveur des petits paysans au taux de 6,5 %. La durée des emprunts auprès de NABARD correspond à la durée des prêts des banques participantes.

- des banques participantes aux petits paysans :

Les petits paysans empruntent auprès des banques coopératives et commerciales à un taux de 10 %, laissant une marge de 3,5 % aux diverses banques. Cette marge est raisonnable étant donné qu'elle doit être partagée entre deux ou trois banques faisant partie de la pyramide de distribution du crédit (une banque centrale au niveau de l'Etat, une banque régionale, et, souvent, une banque au niveau de village).

Cette structure des taux d'intérêt est le résultat d'une étude approfondie de GOI, en collaboration avec les institutions de crédit, et est imposée par RBI à tout le système bancaire du pays. Les conditions d'emprunt pour la mini-industrie rurale sont les mêmes que pour les petits paysans.

Information de la DDA :

NABARD soumettra à la DDA les rapports trimestriels et annuels qu'elle prépare sur l'évolution globale de ses opérations, le rapport annuel approuvé par les contrôleurs aux comptes, ainsi que toute autre information que nous voudrions obtenir sur les opérations de NABARD et sa politique dans le secteur du développement rural.

5.4 Procédure de déboursement et d'achat de biens et services

(a) Déboursement :

La base de déboursement de l'aide financière suisse serait la suivante : déclarations de NABARD, décrivant les opérations qu'elle a refinancées au cours d'une période donnée en faveur des petits paysans et de la mini-industrie rurale; l'aide suisse rembourserait le 50 % du montant financé par NABARD.

On estime que le montant de Fr. 30 millions mis à la disposition de GOI et NABARD serait utilisé à raison de Fr. 20 millions en 1983 et Fr. 10 millions en 1984.

(b) Achat de biens et services :

La sélection du matériel destiné à un projet de développement (pompes, tuyaux de pompage et d'irrigation, bétail, chars, moteurs, charrues, etc.) sera faite par l'emprunteur lui-même. Les conditions du marché indien sont considérées comme étant compétitives et les prix comparables au marché mondial. NABARD continuera cependant à faire des recommandations quant aux spécifications techniques de l'équipement le plus approprié.

6. JUSTIFICATION ET RISQUES

La justification du projet proposé se trouve dans l'apport global fait par NABARD au développement socio-économique du monde rural en Inde. Une partie de cet apport est quantifiable; une autre partie par contre ne peut être appréciée que qualitativement. Etant donné l'aspect "aide à la balance des paiements", la justification du projet doit également être présentée en termes macroéconomiques. Ceci fait l'objet des 3 sections suivantes.

6.1 Apport quantifiable

- (a) Les financements de NABARD augmentent à raison de plus de 20 % par an (en termes réels) et atteignent actuellement le niveau de Rs 7-8 milliards par an, soit près de 40 % du crédit institutionnel total à moyen et long terme au monde rural, proportion qui continue d'augmenter grâce à l'apport de NABARD.

- (b) Les projets financés par NABARD ont contribué à l'augmentation marquée de la production agricole de l'Inde; le taux de rentabilité économique calculé par NABARD et les banques participantes pour un certain nombre de projets représentatifs se situe entre 30 et 50 %.
- (c) Distribution de crédit aux populations défavorisées : au cours de ces dernières années, NABARD a concentré ses efforts vers l'extension du crédit aux petits paysans (qui reçoivent actuellement environ 55 % des crédits de NABARD) et aux régions les moins développées (environ 43 % du total actuellement).

6.2 Appréciation qualitative

La contribution de NABARD sur le plan qualitatif est non moins importante. Ses principaux aspects sont les suivants :

- (a) soutien aux banques participantes :

(i) formation :

NABARD/ARDC a entrepris depuis le début des années septante un grand effort de formation des cadres supérieurs, moyens et inférieurs des banques qui participent au système du crédit rural institutionnalisé en Inde. Ce programme a été constamment amélioré et adapté au développement du crédit rural. A l'heure actuelle, il a permis de recycler et de perfectionner 60 % environ des cadres supérieurs et moyens des banques commerciales (chiffre total 2'500 personnes environ) et quasiment la totalité des cadres supérieurs, moyens et inférieurs des banques coopératives pour le financement à moyen et long terme -SLDB- (chiffre total 18'000 personnes environ).

Les cours de formation qui sont dispensés sont des cours de base d'un mois chacun (agricultural project course) ainsi que des cours de rappel et des cours techniques (laiteries, pêcheries, etc.) d'une semaine chacun. Ils sont organisés soit au "College of Agricultural Banking" de Poona, qui appartient à la "Reserve Bank of India", soit dans les instituts de formation des banques concernées. Les cours sont organisés sous la supervision de NABARD qui fournit le matériel de cours et évalue les programmes de manière régulière. La division de la formation de NABARD comprend 20 spécialistes ayant tous une longue expérience de l'enseignement, bancaire et agricole en particulier.

NABARD entend disposer de son propre centre de formation qu'elle va construire à Lucknow (Uttar Pradesh). Les bâtiments devraient être prêts dans 2 à 3 ans; entretemps les cours ont démarré et sont donnés dans des bâtiments loués. Ce centre de formation organise avant tout des cours pour cadres supérieurs et moyens, la formation des cadres inférieurs étant laissée aux banques elles-mêmes.

- (ii) mise en place d'un système de contrôle des arriérés et de réhabilitation des banques dont le taux d'arriérés dépasse 50 %;
 - (iii) soutien aux banques coopératives pendant la période de consolidation du système bancaire coopératif à court et long terme;
 - (iv) mise en place d'un système d'évaluation ex post des projets pour l'ensemble des opérations refinancées par NABARD.
- (b) amélioration technique dans les domaines de l'utilisation de l'eau et de l'équipement d'irrigation :
- utilisation de l'eau: le forage de milliers de puits a conduit, dans certaines régions heureusement encore limitées, à une surexploitation des réserves en eau souterraine; NABARD travaille en étroite collaboration avec les autorités locales de ces régions pour déterminer les normes maxima d'exploitation des aquifères;
 - meilleure utilisation de l'équipement : NABARD a participé à la constitution de comités locaux (composés de représentants des paysans, des autorités étatiques, du système bancaire coopératif et commercial et de NABARD) chargés d'étudier les possibilités d'amélioration de l'équipement utilisé pour l'irrigation.
- (c) contribution au système de planification : NABARD a contribué à la mise en place d'un système dit de "lead bank" selon lequel la banque jouant un rôle prépondérant dans le domaine du crédit agricole dans une région à la responsabilité d'identifier (en collaboration avec les associations de paysans et les autres banques de la région):
- les projets agricoles réalisable au cours de la période du Plan;
 - les besoins financiers; et
 - le plan de financement.

6.3 Justification macroéconomique

La contribution suisse est accordée en francs suisses mais est remboursable en roupies, ce qui correspond à une aide à la balance des paiements. La justification de cet aspect de notre aide est présentée en Annexe 2.

6.4 Principaux risques

Les principaux risques affectant les opérations de NABARD sont au niveau des arriérés des banques participantes et de la capacité de NABARD de développer ses opérations au rythme prévu. Dans ces deux domaines cependant, NABARD a entrepris un certain nombre d'actions visant, d'une part, à rétablir la situation financière des banques les plus affectées, et, d'autre part, à former un personnel très qualifié en vue de la décentralisation des opérations au niveau des 16 centres régionaux.

6.5 En résumé

La contribution, tant quantitative que qualitative de NABARD justifie une participation active de la Suisse à ses opérations. On estime que le prêt de 30 millions de GOI à NABARD financé par la Suisse permettra d'accorder environ 10'000 prêts dans le domaine de la petite irrigation et de la mini-industrie rurale, améliorant ainsi le niveau de vie de plus de 50'000 personnes dont le niveau de vie actuel est à la limite de la subsistance.

SITUATION ECONOMIQUE DE L'INDE

La population de l'Inde est estimée à environ 680 millions de personnes; son taux d'accroissement a été en moyenne de 2 % durant ces dernières années. Le revenu moyen par habitant a été estimé par la Banque mondiale à 240 US dollars pour 1980. L'espérance de vie à la naissance, le nombre de médecins par million d'habitants, la part de la population bénéficiant d'un accès régulier à l'eau potable, etc. ont augmenté, parfois assez fortement, au cours de la dernière décennie, masquant toutefois une évolution très inégalement répartie entre classes sociales différentes. En ce qui concerne la distribution du Produit national, on estime que 5 % de la population reçoit environ 22 % du total, contre 18 % seulement pour le 40 % de la population se trouvant au bas de l'échelle.

L'économie indienne a crû en moyenne de 4,1 % par an durant les années 1975-80, contre 2,9 % pour les années 1970-75 et 3,6 % pour les cinq années précédentes. L'agriculture représente environ le 40 % du PNB (25 % pour l'industrie) et emploie plus de 70 % de la main d'oeuvre totale du pays (contre 13 % pour l'industrie).

L'Inde est le pays des extrêmes. Depuis son indépendance, elle s'est dotée d'un secteur développé moderne important : grosses industries, un nombre impressionnant d'universités, d'instituts de recherche scientifique, de grands travaux d'infrastructure, de villes en surcroissance, etc. mais continue d'avoir un secteur traditionnel omniprésent, celui des paysans, des travailleurs agricoles, des artisans, des bidonvilles, etc. La plus grande partie de la population indienne (80 %) vit en zones rurales, très souvent dans des conditions précaires. Plus d'un tiers de tous les pauvres du monde vit en Inde et plus de 80 % des pauvres que compte le pays sont des ouvriers agricoles et des petits paysans.

Depuis l'indépendance, la politique de l'Inde a poursuivi différents objectifs formulés dans les divers plans quinquennaux. Le Premier Plan mettait l'accent avant tout sur le développement d'une infrastructure et d'une industrie de base. Dans les années soixante, c'est une industrialisation rapide qui fut visée. A partir du Quatrième Plan (qui démarra en 1969), la stratégie de développement national s'est élargie et diversifiée à la lueur des expériences faites; priorité fut accordée depuis lors au développement de l'agriculture.

Le plan actuellement en vigueur (le Sixième : 1978/79 - 1982/83) poursuit cette tendance et une multiplicité d'objectifs : soutien constant à l'agriculture et au développement rural, promotion de l'emploi, amélioration du niveau de vie des couches les plus défavorisées de la population etc. A l'exception du secteur énergétique, les secteurs de la grande et moyenne industrie, des transports et des communications reçoivent une attention moins grande que par le passé.

Il convient de souligner que l'effort de développement de l'Inde est le fait des Indiens eux-mêmes; on estime que l'aide extérieure représente moins de 5 % de l'effort d'investissement total (public et privé) entrepris dans le pays et 8 % du budget annuel du Plan Quinquennal actuel.

La Banque mondiale a accordé de bonnes notes à l'Inde pour les résultats satisfaisants de son économie et de sa gestion financière prudente qui en fait un Etat relativement peu endetté. L'économie indienne a confirmé en 1981/82 le rétablissement amorcé l'année précédente à la suite de sévères inondations et des importantes augmentations du prix du pétrole en 1979/80. La production agricole a augmenté d'environ 4 %, la production industrielle de 8 % et le produit national brut de 5,5 %. L'inflation a encore diminué, l'indice des prix de gros n'augmentant plus que le 10 % contre 18 % l'année précédente. Le pays a fait de grands efforts pour ajuster sa balance commerciale et réduire l'important déficit enregistré. Les importations de pétrole, engrais, acier et de métaux non-ferreux furent inférieures à celles de l'année précédente à la suite d'une progression de la production nationale. Les exportations se sont fortement développées, en volume plus qu'en valeur. Le déficit de la balance des paiements s'est accru, ce qui a contraint le gouvernement à puiser dans ses réserves en devises.

Au début de 1982, l'Inde a obtenu un prêt considérable du FMI - 5 milliards de droits de tirage spéciaux - le plus grand jamais octroyé à quelques pays que ce soit. Pour l'obtenir, l'Inde a dû adopter quelques mesures supplémentaires sans pour autant devoir changer de politique, qui était considérée comme saine (en matière d'importations, de mesures de promotion des investissements étrangers, etc.). L'effort considérable en matière d'augmentation des exportations, qui apparaît à long terme comme un élément important pour arriver à un niveau de développement plus équilibré, est soutenu avec toute la vigueur possible. Le Gouvernement indien espère que son effort de libéralisation des investissements étrangers continuera également à renforcer la progression des exportations.

JUSTIFICATION MACROECONOMIQUE DE L'AIDE SUISSE A L'INDE

En matière d'aide extérieure, l'Inde a été la principale victime du durcissement des conditions du groupe de la Banque mondiale; la part des prêts aux conditions IDA s'est fortement réduite au profit des prêts octroyés aux conditions habituelles de la Banque mondiale. Cette situation ne devrait pas s'améliorer dans l'immédiat car les fonds IDA sont en stagnation, voire régressent, et la Chine a annoncé son intention de recourir à ces prêts à des conditions de faveur. L'Inde s'est également adressée à l'Asian Development Bank, laquelle pourrait sous peu commencer des opérations de prêt dans le pays.

En termes absolus cependant, elle a couvert le déficit de la balance courante et a donc permis aux autorités indiennes de poursuivre une politique de croissance un peu plus rapide que cela n'aurait été le cas autrement. Une croissance "un peu plus rapide" en Inde fait une grande différence pour des millions de personnes et dans ce sens, l'aide extérieure est très importante.

En 1980/81 et 1981/82, l'Inde a dû considérablement réduire les réserves et a dû commencer à emprunter sur les marchés commerciaux pour pouvoir maintenir son taux de croissance. Elle ne pourra continuer à réduire ses réserves au même rythme à l'avenir et sera donc amenée à réviser à la baisse son objectif de croissance. D'où l'importance de l'aide extérieure qui peut jouer un rôle important pour soutenir la croissance de l'Inde.

Il est aussi important que la Suisse participe à l'effort international d'aide à l'Inde. Au cours des années à venir, notre programme d'aide à l'Inde prévoit des déboursements annuels de l'ordre de Fr. 15-40 millions, ce qui correspond à 0,5 à environ de l'aide internationale prévue. Il serait regrettable de tomber en dessous de ce pourcentage.

2. Argument qualitatif. Les projets de développement ne peuvent pas tous supporter les conditions financières d'un prêt commercial. Son nombre de projets, en particulier ceux qui bénéficient aux populations les plus pauvres (éducation, éducation d'eau villageoise, crédits aux petits paysans, petits artisans et paysans sans terres) ont un taux de rentabilité économique élevé mais un taux de rentabilité financière faible, ce qui fait qu'ils doivent être financés sur des ressources non marchées. Si celles-ci ne sont pas disponibles, ce sont les populations pauvres qui en souffrent le plus. L'aide suisse soutient uniquement ce type de projets.
1. Argument "Politique économique générale" de l'Inde. L'aide suisse ne tombe pas sur un sol inculte si l'on peut s'exprimer ainsi. Au contraire, on peut dire qu'elle tombe dans un contexte économique positif dans le sens où la politique économique générale de l'Inde est saine et multiplie les effets de l'aide extérieure plutôt qu'elle ne les bloquerait.

JUSTIFICATION MACROECONOMIQUE DE L'AIDE SUISSE A L'INDE1. Argument quantitatif : les besoins d'aide de l'Inde

En termes relatifs, le développement de l'Inde n'a pas dépendu de façon cruciale de l'aide extérieure puisque celle-ci n'a jamais financé plus de 10 % de l'effort d'investissement de l'Inde. Par tête d'habitant, l'aide extérieure brute est passée de \$ 2 par an en 1970/71, à \$ 3.8 en 1975/76 et \$ 4 en 1981/82 en termes nominaux, c.à.d. qu'elle est restée très faible et a même légèrement diminué en termes réels au cours des 10 dernières années.

En termes absolus cependant, elle a couvert le déficit de la balance courante et a donc permis aux autorités indiennes de poursuivre une politique de croissance un peu plus rapide que cela n'aurait été le cas autrement. Une croissance "un peu plus rapide" en Inde fait une grande différence pour des millions de personnes et dans ce sens, l'aide extérieure est très importante.

En 1980/81 et 1981/82, l'Inde a dû considérablement réduire les réserves et a dû commencer à emprunter sur les marchés commerciaux pour pouvoir maintenir son taux de croissance. Elle ne pourra continuer à réduire ses réserves au même rythme à l'avenir et sera donc amenée à réviser à la baisse son objectif de croissance. D'où l'importance de l'aide extérieure qui peut jouer un rôle important pour soutenir la croissance de l'Inde.

Il est aussi important que la Suisse participe à l'effort international d'aide à l'Inde. Au cours des années à venir, notre programme d'aide à l'Inde prévoit des déboursements annuels de l'ordre de Fr. 35-40 millions, ce qui correspond à 0.5 % environ de l'aide internationale prévue. Il serait regrettable de tomber en dessous de ce pourcentage.

2. Argument qualitatif. Les projets de développement ne peuvent pas tous supporter les conditions financières d'un prêt commercial. Bon nombre de projets, en particulier ceux qui bénéficient aux populations les plus pauvres (éducation, adduction d'eau villageoise, crédits aux petits paysans, petits artisans et paysans sans terres) ont un taux de rentabilité économique élevé mais un taux de rentabilité financière faible, ce qui fait qu'ils doivent être financés sur des ressources bon marché. Si celles-ci ne sont pas disponibles, ce sont les populations pauvres qui en souffrent le plus. L'aide suisse soutient uniquement ce type de projets.

3. Argument "Politique économique générale" de l'Inde. L'aide suisse ne tombe pas sur un sol inculte si l'on peut s'exprimer ainsi. Au contraire, on peut dire qu'elle tombe dans un contexte économique positif dans le sens où la politique économique générale de l'Inde est saine et multiplie les effets de l'aide extérieure plutôt qu'elle ne les bloquerait.

D'autre part, l'aide suisse est toujours accompagnée d'une contribution locale qui peut aller jusqu'à 50 % des coûts du projet comme ceci est le cas pour le crédit récemment accordé à NABARD pour les prêts aux petits paysans et artisans.

4. Argument "Economie suisse"

La balance commerciale de la Suisse avec l'Inde se présente ainsi :

	En millions de francs suisses			
	1970	1975	1980	1981
Exportations	93	138	221	289
Importations	<u>58</u>	<u>85</u>	<u>128</u>	<u>158</u>
Balance commerciale	35	53	93	136
en faveur de la Suisse	==	===	===	===

L'économie suisse a donc également bénéficié de l'accélération de la croissance économique de l'Inde au cours de ces dernières années. Si ce taux de croissance devait ralentir, il ne fait pas de doute que les exportations suisses vers l'Inde s'en ressentiraient également.

5. Le non-argument "militaire"

L'argument militaire peut être résumé ainsi :

"L'Inde dépense 3.2 % de son PIB pour les dépenses militaires. Cela pose 2 problèmes :

- i) l'Inde ne connaît pas ses véritables priorités et devrait réallouer son budget militaire à des buts de développement;
- ii) l'aide extérieure, dans la mesure où elle finance des dépenses locales, participe au financement de l'effort militaire de l'Inde".

Réponse

Au premier argument, on peut répondre que :

- il est difficile, dans le contexte mondial actuel, de refuser à un pays de l'importance de l'Inde le droit d'allouer une partie de ses ressources à l'armement;
- si l'équilibre des forces dans la région de l'Asie centrale devait permettre de maintenir un état de paix relative, il est possible que l'analyse bénéfices/coûts soit positive, voire très positive.

Au deuxième argument, on peut répondre que :

- les dépenses militaires étant considérées comme prioritaires, elles seraient du même ordre de grandeur même sans aide extérieure; dans ce sens, l'aide extérieure est additionnelle et ne participerait pas (ou très peu) à l'effort militaire.

- les Rs 47 milliards de dépenses militaires pour 1981/82 sont, pour une très grande part, des dépenses locales; bien que ne disposant pas de chiffres précis à ce sujet, on peut faire l'hypothèse que les 3/4 des dépenses sont en roupies et peut-être même plus si l'on considère que les dépenses courantes (pour 1.1 million de militaires) se montent à Rs 35 milliards et que les dépenses d'équipement sont de l'ordre de Rs 12 milliards; une partie importante de cet équipement est également produite en Inde.

Tableaux statistiques concernant
les activités de ASDC / NABARD

LISTE DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

(au 1 janvier 1982)

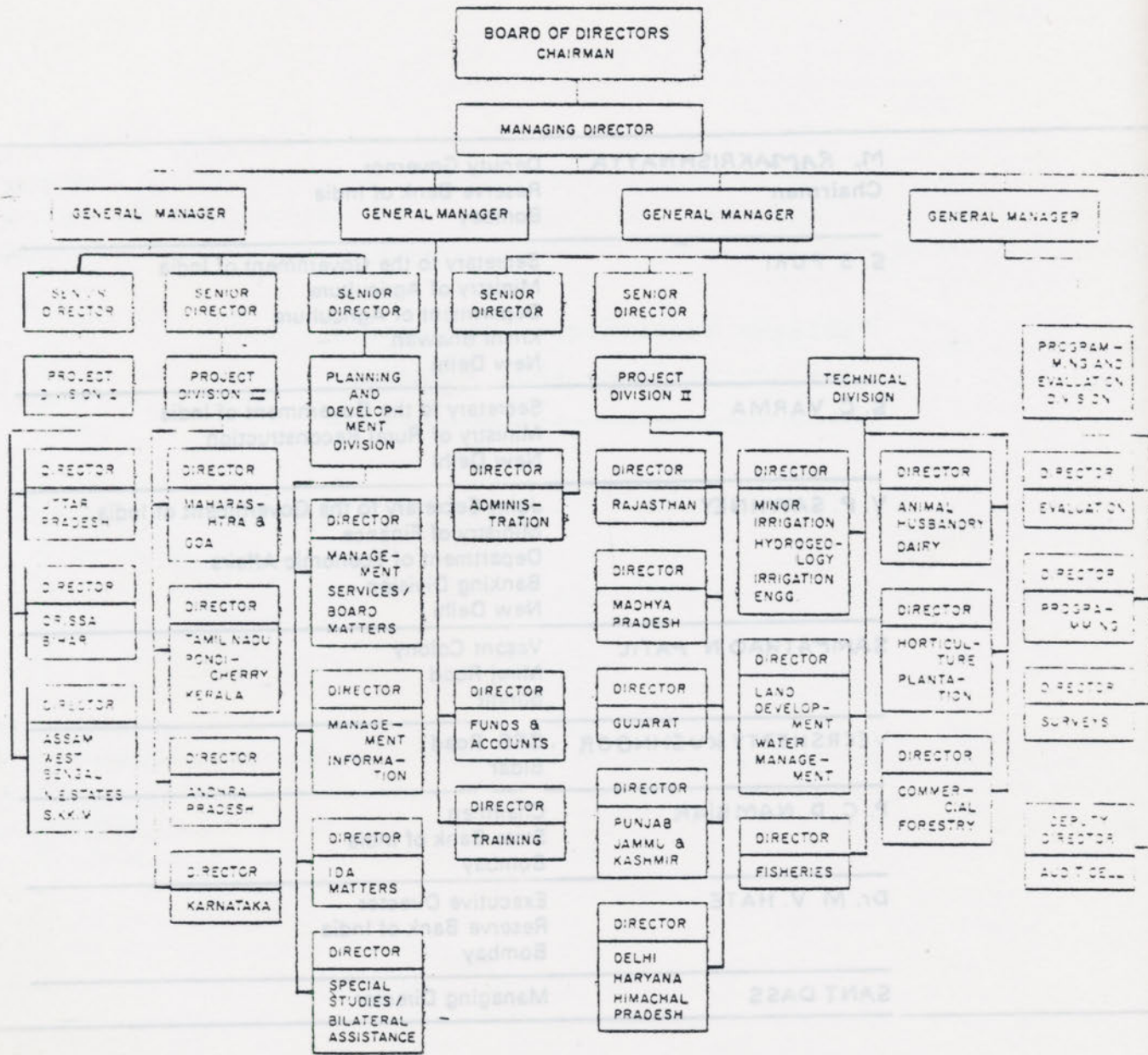
M. RAJAKRISHNAYYA Chairman	Deputy Governor Reserve Bank of India Bombay
S. S. PURI	Secretary to the Government of India Ministry of Agriculture Department of Agriculture
Tableaux statistiques concernant les activités de ARDC / NABARD	
S. C. VARMA	Secretary to the Government of India Ministry of Rural Reconstruction New Delhi
V. P. SAHANEY	Joint Secretary to the Government of India Ministry of Finance Department of Economic Affairs Banking Division New Delhi
SAMPATRAO N. PATIL	Vasant Colony Mira Road Sionli
VETRSHETTY KUSHNOOR	CRS Road Sionli
P. C. D. NANSIAR	Chairman State Bank of India Bombay
Dr. M. V. HATE	Executive Director Reserve Bank of India Bombay
SANT DASS	Managing Director

LISTE DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

(au 1 janvier 1982)

M. RAMAKRISHNAYYA Chairman	Deputy Governor Reserve Bank of India Bombay
S. S PURI	Secretary to the Government of India Ministry of Agriculture Department of Agriculture Krishi Bhawan New Delhi
S. C VARMA	Secretary to the Government of India Ministry of Rural Reconstruction New Delhi
V. P. SAWHNEY	Joint Secretary to the Government of India Ministry of Finance Department of Economic Affairs Banking Division New Delhi
SAMPATRAO N PATIL	Vasant Colony Miraj Road Sangli
VEERSHETTY KUSHNOOR	CRS Road Bidar
P. C. D NAMBIAR	Chairman State Bank of India Bombay
Dr. M. V. HATE	Executive Director Reserve Bank of India Bombay
SANT DASS	Managing Director

Organization Chart



REGIONAL OFFICES — 15 CENTRES

AHMEDABAD, BANGALORE, BHOPAL, BHUBANESHWAR, BOMBAY, CALCUTTA, CHANDigarh, GAUHATI, HYDERABAD, JAIPUR, LUCKNOW, MADRAS, NEW DELHI, PATNA, TRIVANDRUM

INDIA

AGRICULTURAL REFINANCE AND DEVELOPMENT CORPORATION CREDIT PROJECT

State and Primary Land Development Banks

Summary of Overdues ^{A/}

As at June 30

I. State LDB (with unitary structure)

	1974	1975	1976	1977	1978	1979	1980
	percent						
Bihar	33.6	33.6	34.8	58.0	61.8	59.5	76.6
Gujarat	45.4	72.4	56.3	63.2	68.7	74.7	79.0
Himachal Pradesh	56.1	58.7	50.0	63.8	57.6	72.9	62.5
Jammu and Kashmir	30.2	32.7	38.1	46.9	38.4	49.6	50.0
Maharashtra	44.5	58.5	60.5 _{c/}	62.8	57.6	19.4 _{c/}	45.2
Uttar Pradesh	22.7	25.0	16.9	23.9	26.7	27.6	24.7
AVERAGE ^{B/}	38.9	52.7	49.4	52.0	52.4	42.6	53.8

II. State LDB (with primaries)

Andhra Pradesh	10.2	9.2	8.7	9.8	19.0	23.2	18.0
Assam	75.0	63.2	40.9	42.9	36.0	44.1	60.0
Haryana	nil	nil	nil	nil	nil	nil	nil
Karnataka	14.6	20.1	25.5	40.2	39.5	42.0	47.5
Kerala	22.6	20.5	12.4	8.0	5.1	4.9	5.1
Madhya Pradesh	25.5	24.3	22.5	40.0	44.9	56.2	75.0
Orissa	61.2	57.4	57.4	60.0	40.0	43.2	55.2
Punjab	4.9	1.4	2.7	8.4	2.7	2.2	2.8
Rajasthan	41.2	45.3	20.0	27.5	30.8	25.2	32.2
Tamil Nadu	4.0	9.8	17.7	36.1	64.7	79.9	88.1
West Bengal	19.9	19.9	0.7	nil	7.6	19.4	35.8
AVERAGE ^{B/}	14.1	16.0	15.8	15.4	25.4	41.9	48.2
ALL INDIA AVERAGE I & II ^{B/}	27.9	36.5	34.4	39.8	43.4	42.2	50.6

III. Primary LDB

Andhra Pradesh	22.0	22.0	25.2	29.0	27.4	33.4	30.0
Assam	77.8	77.8	62.5	58.6	55.9	51.2	68.4
Haryana	0.4	1.8	2.1	3.2	10.1	8.4	10.2
Karnataka	38.0	40.1	41.9	53.4 _{c/}	52.0	48.0 _{c/}	45.2
Kerala	39.2	29.1	29.1	23.5	18.2	18.3	19.5
Madhya Pradesh	47.9	46.9	41.0	53.5	47.9	56.2	67.4
Orissa	50.0	56.9	32.0	53.1	32.8	42.8	60.4
Punjab	15.0	17.0	10.8	22.1	19.5	12.7	12.8
Rajasthan	45.5	36.6	26.6	35.8	40.0	37.5	53.4
Tamil Nadu	21.2	39.8	36.4	48.4 _{c/}	72.2 _{c/}	80.8 _{c/}	88.7
West Bengal	41.2	29.2	21.5	22.8	26.7	37.9	37.3
ALL INDIA ^{B/}	37.2	30.5	27.8	37.2	41.4	46.7	51.7

^{A/} Expressed as percentage of demand (Principal and interest falling due during the year plus overdues from previous years).

^{B/} Weighted Average.

^{C/} After rescheduling during the year.

SOURCE: RBI Statistical Statements for FY1974 to 1978 and ARDC for FY1979 and 1980.

INDIA

FOURTH AGRICULTURAL REFINANCE AND DEVELOPMENT CORRELATION CREDIT PROJECT

ARDC Disbursements by Subsector 1971-1981

Purpose	Up to 30 June 1971	Rs M										Cumulative to 31 March 1981	Cumulative (1)
		1971-72	1972-73	1973-74	1974-75	1975-76	1976-77	1977-78	1978-79	1979-80	1980-81		
Minor Irrigation	582.0	267.4	841.8	853.0	837.8	1,081.8	1,421.0	1,432.7	1,710.6	2,268.0	1,636.5	12,932.6	63
Land Development/CAD/ Soil Conservation	215.7	23.7	23.0	17.8	20.1	49.2	58.7	40.8	114.0	96.6	88.5	748.1	4
Farm Mechanization	4.1	3.6	21.8	37.5	122.3	457.5	517.7	287.5	413.5	920.9	594.9	3,381.3	16
Plantation/Horticulture	55.6	20.5	14.9	21.9	20.0	30.7	51.6	78.7	120.7	211.0	166.0	791.6	4
Poultry/Sheep Breeding	0.7	-	1.5	0.9	6.5	6.8	6.6	21.2	36.5	105.8	81.0	267.5	1
Fisheries	12.9	5.9	1.2	8.6	17.8	24.3	19.6	54.0	78.6	102.7	67.5	393.1	2
Dairy Development	-	3.9	2.6	8.2	15.8	28.8	35.4	39.5	64.6	101.6	69.0	369.4	2
Storage & Market Yards	25.9	24.8	34.6	29.3	23.7	31.9	95.3	377.7	271.4	151.8	98.2	1,164.6	6
Others:													
Forestry	-	-	-	-	-	-	1.8	5.0	8.4	12.2	8.5	35.9	
Agricultural Aviation	-	-	-	1.2	-	0.5	-	-	-	-	-	1.7	1
Integrated Cotton Development	-	-	-	-	-	-	0.5	5.8	25.5	63.3	55.3	150.4	
Coal Gas Plants	896.9	349.8	941.4	978.4	1,064.0	1,711.5	2,208.2	2,343.0	2,848.7	4,122.3	173.7	267.1	1
												20,503.3	100

INDIA
AG. REFIRANCE AND DEVELOPMENT CORP. CREDIT PROJECT
ARDC - CONDENSED BALANCE SHEETS 1975/76 - 1984/85
(RS M)

	ACTUAL							PROJECTED		
	1975/76	1976/77	1977/78	1978/79	1979/80	1980/81	1981/82	1982/83	1983/84	1984/85
ASSETS										
CASH ON HAND AND AT BANKS AND INVESTMENTS	4	2	1	319	263	200	150	100	75	70
LOANS AND DEBENTURES	5,494	7,222	8,736	10,466	13,118	16,148	19,318	23,138	27,498	32,058
INTEREST ACCRUED ON LOANS AND DEBENTURES	191	276	342	389	357	620	833	1,014	1,128	1,189
OTHER ASSETS	10	54	260	232	193	180	181	183	185	187
TOTAL ASSETS	5,699	7,554	9,339	11,406	13,931	17,148	20,482	24,435	28,886	33,504
LIABILITIES AND CAPITAL										
LIABILITIES										
BONDS AND DEBENTURES	1,377	1,817	2,023	2,464	2,860	3,260	3,800	4,565	5,433	6,243
INTEREST-FREE DEPOSITS	23	45	85	66	67	67	67	67	67	67
LOANS FROM GOI	2,501	3,400	4,276	5,024	6,465	8,605	10,815	13,545	16,715	20,215
LOANS FROM RBI	1,401	1,726	2,168	2,635	3,137	3,627	4,047	4,377	4,597	4,697
OTHER LIABILITIES	103	145	198	369	371	419	475	516	546	542
TOTAL LIABILITIES	5,405	7,133	8,750	10,558	12,900	15,978	19,204	23,070	27,358	31,764
CAPITAL										
PAID-UP SHARES	250	350	475	575	575	575	575	575	675	825
RESERVES AND UNDISTRIBUTED INCOME	44	71	114	273	456	595	703	790	853	915
TOTAL CAPITAL	294	421	589	848	1,031	1,170	1,278	1,365	1,528	1,740
TOTAL LIABILITIES AND CAPITAL	5,699	7,554	9,339	11,406	13,931	17,148	20,482	24,435	28,886	33,504
DEBT/EQUITY RATIO (STATUTORY 20:1)	18.4	16.9	14.8	12.4	12.5	13.6	15.0	16.9	17.9	18.2

INDIA

66. FINANCE AND DEVELOPMENT CORP. CREDIT PROJECT

ARDC CONSOLIDATED STATEMENT OF INCOME & EXPENDITURE

1975/76-1984/85

(RS. ML)

INCOME	ACTUAL					PROJECTED				
	1975/76	1976/77	1977/78	1978/79	1979/80	1980/81	1981/82	1982/83	1983/84	1984/85
INTEREST EARNED ON REFINANCE	287	400	523	642	786	928	1,108	1,325	1,579	1,854
OTHER INCOME	12	10	24	46	64	65	73	70	65	70
TOTAL INCOME	299	410	547	688	850	993	1,181	1,395	1,644	1,924
EXPENSES										
INTEREST PAID ON BORROWINGS	220	306	402	509	630	775	969	1,189	1,445	1,704
SALARIES AND STAFF BENEFITS	13	15	17	26	41	42	49	58	60	73
GENERAL EXPENSES	8	10	9	13	15	18	22	27	31	39
TOTAL EXPENSES	241	331	428	548	686	835	1,040	1,274	1,544	1,816
APPROPRIATION										
PROFIT BEFORE TAX	58	79	119	140	164	158	141	121	100	108
TRANSFER TO SPECIAL RESERVE	6	20	30	-	-	-	-	-	-	-
TAX (1)	31	34	52	-	-	-	-	-	-	-
PROFIT AFTER TAX (INC. SPECIAL RESERVE)	27	45	67	140	164	158	141	121	100	108
DIVIDEND	11	17	25	31	33	34	34	34	37	45
NET SURPLUS	11	7	13	109	131	124	107	87	63	63

(1) ARDC EXEMPTED FROM TAX FOR FIVE YEARS EFFECTIVE 1977/78.

INDIA
FOURTH AGRICULTURAL REFINANCE AND DEVELOPMENT CORPORATION CREDIT PROJECT
ARDC Summarized Cash Flows 1975/76 - 1984/85
(Rs N)

Resources	Actual					Projected				
	1975/76	1976/77	1977/78	1978/79	1979/80	1980/81	1981/82	1982/83	1983/84	1984/85
GOI/IDA	535.0	900.0	996.0	951.0	1,649.0	1,350.0	1,450.0	1,520.0	1,600.0	1,950.0
RBI/Bonds	990.0	940.0	856.0	1,191.0	1,246.0	1,350.0	1,600.0	1,800.0	1,900.0	2,200.0
Total Borrowings	1,525.0	1,840.0	1,852.0	2,142.0	2,895.0	2,700.0	3,050.0	3,320.0	3,500.0	4,150.0
Repayment from Borrowers	246.0	480.0	829.0	1,118.0	1,481.0	1,470.0	2,030.0	2,180.0	2,440.0	2,940.0
Share Capital	50.0	100.0	125.0	100.0	-	-	-	-	100.0	150.0
	296.0	580.0	954.0	1,218.0	1,481.0	1,470.0	2,030.0	2,180.0	2,540.0	3,090.0
Ret Revenue Surplus	17.0	27.0	43.0	109.0	131.0	124.0	107.0	87.0	63.0	63.0
Subtotal	1,838.0	2,447.0	2,849.0	3,469.0	4,507.0	4,294.0	5,187.0	5,587.0	6,103.0	7,303.0
Additional Resources to be Identified 1/	-	-	-	-	-	776.0	1,093.0	1,493.0	1,837.0	1,987.0
Total Inflow	1,838.0	2,447.0	2,849.0	3,469.0	4,507.0	5,070.0	6,280.0	7,080.0	7,940.0	9,290.0
Disbursements										
IDA Schemes	1,321.0	1,559.0	1,325.0	1,622.0	2,370.0	3,800.0	4,700.0	5,600.0	6,500.0	7,400.0
Non-IDA Schemes	391.0	649.0	1,018.0	1,227.0	1,752.0	700.0	500.0	400.0	300.0	100.0
Total Schemes	1,712.0	2,208.0	2,343.0	2,849.0	4,122.0	4,500.0	5,200.0	6,000.0	6,800.0	7,500.0
Repayments to:										
GOI	-	1.0	120.0	154.0	227.0	110.0	440.0	370.0	330.0	500.0
Bonds	-	-	-	-	-	-	110.0	90.0	80.0	440.0
RBI	126.0	158.0	208.0	283.0	338.0	460.0	530.0	620.0	730.0	850.0
Total Outflow	1,838.0	2,367.0 2/	2,671.0 2/	3,286.0 2/	4,687.0 2/	5,070.0	6,280.0	7,080.0	7,940.0	9,290.0

1/ Resource gap to be met partly by borrowing from GOI as counterpart rupee funds of the credits provided by bilateral donors and normal assistance from GOI or additional market borrowings.

2/ Difference between inflow and outflow represents cash balance, accrued interest, etc.

INDIA

AGRICULTURAL FINANCE AND DEVELOPMENT CORPORATION CREDIT PROJECT

ECONOMIC RATES OF RETURN (%)

Sensitivity Analysis

	Point Estimate	Benefits Reduced		Costs Increased		Benefits Reduced, Costs Increased		Costs Increased 10%, Benefits Delayed	
		10%	20%	10%	20%	10%	20%	1 year	2 years
1. Dugwell with Pumpset	38	32	26	33	28	27	16	21	15
2. Shallow Tubewell with Pumpset	54	43	23	44	36	34	13	23	14
3. Pumpset Only	23	15	5	16	9	7	-	5	-
4. Well Renovation/Improvement	46	38	30	39	33	31	18	24	17
5. Land Development	98	86	74	87	78	76	57	49	34
6. Coconut Plantation	25	23	21	23	22	22	18	20	18
7. Coffee Plantation	32	29	26	29	27	27	22	24	20
8. Cashew Plantation	27	25	23	25	24	23	20	22	19
9. Dairy Scheme	38	20	3	22	9	6	-	2	-
10. Marine Fisheries	98	69	46	71	53	50	21	28	16
11. Inland Fisheries	52	41	30	42	33	32	15	21	11
Overall Rate of Return (Weighted average)	44								

- Indicates negative rate of return